



Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement d'un montant de F 100'000.- (TTC) destiné aux aménagements prévus en lien avec l'exploitation projetée du cabanon de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35

Séance du Conseil municipal du mardi 29 juin 2021

vu la volonté des Autorités communales de proposer aux habitants de la commune des lieux adaptés de rencontre,

vu les pourparlers avec l'Etat de Genève et l'opportunité d'utiliser le cabanon dit « de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35, pour développer un local à destination des jeunes notamment.

vu la vétusté des équipements et de la structure du cabanon,

vu la volonté d'investir les jeunes de la commune, encadrés par la FAS'e, pour aider à la remise en état et l'exploitation de ce cabanon,

vu le préavis favorable de la commission Bâtiments, travaux et sécurité du mardi 15 juin 2021,

vu le préavis favorable de la commission Finances et administration du mardi 22 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

./.

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention

1. d'accepter de procéder à des aménagements en lien avec l'exploitation projetée du cabanon de l'arbalète, sis chemin des Tuileries 35,
 2. d'ouvrir un crédit d'engagement de F 100'000.- (TTC) destiné à cette fin,
 3. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
 4. d'amortir la dépense nette de F 100'000.- (TTC) au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,
 5. d'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence maximum du crédit brut afin de permettre l'exécution de ces travaux.
-

